



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

# Rapport de présentation

## Compte Administratif 2022

## Préambule

Rappel du calendrier budgétaire 2022 de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges :

- Débat d'orientation budgétaire : 26 novembre 2021,
- Vote du budget primitif : 20 décembre 2021,
- Vote du budget supplémentaire : 29 avril 2022.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2022.

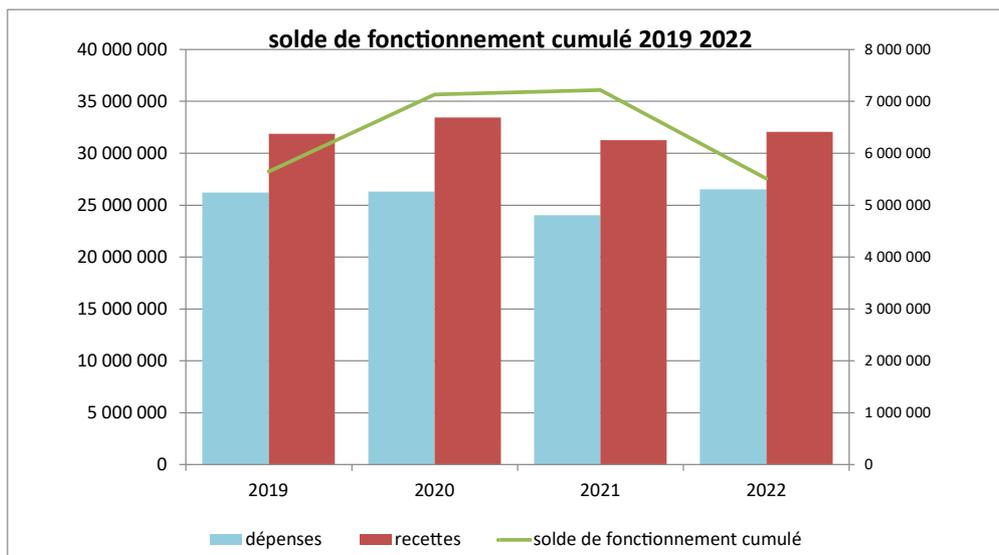
Après deux années fortement marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 aura également été perturbée par une crise majeure : le conflit en Ukraine, avec ses conséquences humaines terribles, mais également avec ses répercussions sur l'inflation, les coûts de l'énergie ou les taux d'intérêt.

## Section de fonctionnement

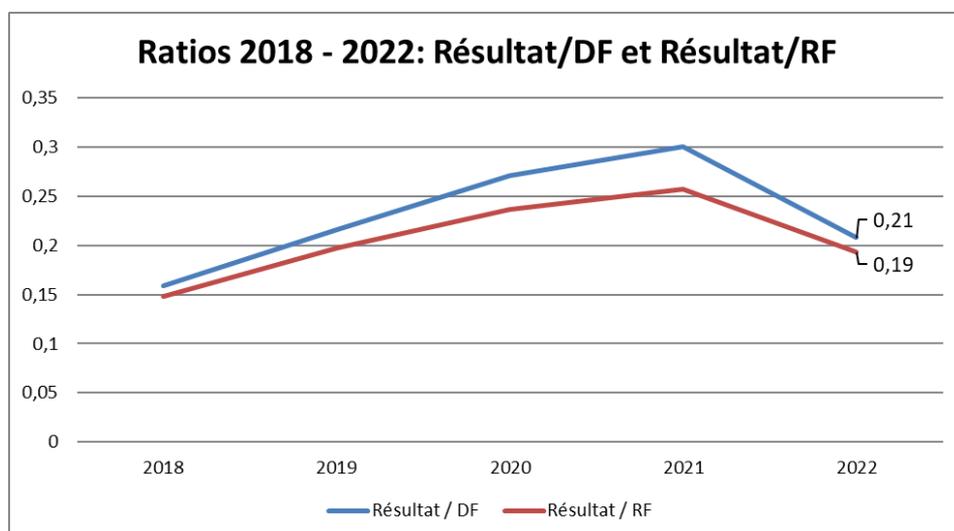
Les dépenses de fonctionnement de l'exercice atteignent 26 546 894,03 euros alors que les recettes s'élèvent à 32 059 264,33 euros.

Le solde de fonctionnement de l'année 2022 est donc de 5 512 370,30 euros contre 7 218 783,90 euros en 2021, en recul de 1 706 413,60 euros. Il se décompose comme suit :

- Résultat reporté de l'année N-1 : 3 506 837,35 euros ;
- Excédent de fonctionnement 2022 hors report : 2 005 532,95 euros.



Les ratios entre le résultat par rapport aux dépenses ou aux recettes de fonctionnement traduisent l'impact de la crise que traversent les collectivités : après des années de hausses continues, 2022 marque une nette rupture de tendance. Pour autant, la Ville reste assez nettement au-dessus de la moyenne de la strate (0,13-0,15).



## 1/ Les recettes de

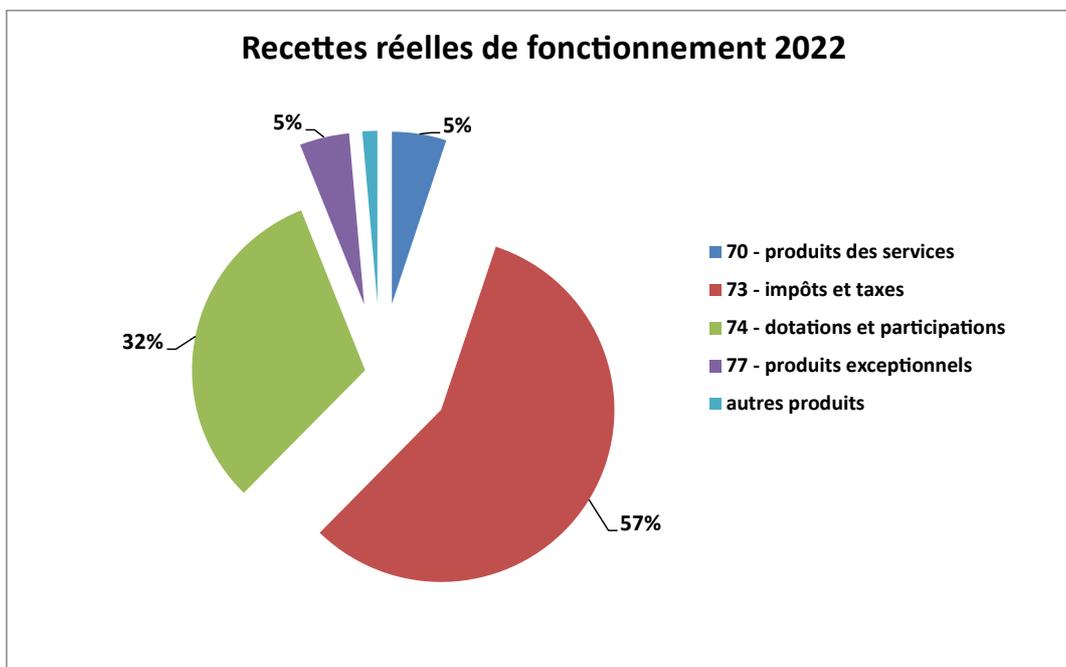
### fonctionnement

Le tableau suivant reprend les recettes de fonctionnement par chapitre.

	Réalisé 2021	Voté 2022	Réalisé 2022
013 - Remboursements sur rémunération	95 475,47	45 000,00	164 462,04
70 - Produits des services	1 563 207,93	1 444 638,00	1 430 621,66
73 - Impôts et taxes	15 571 676,61	15 683 975,00	16 064 021,12
74 - Dotations et participations	8 834 247,71	8 853 527,00	8 869 346,41
75 - Produits de gestion courante	125 896,01	88 700,00	81 620,64
76 - Produits financiers	125 662,46	206 000,00	143 635,33
77 - Produits exceptionnels	845 812,74	951 500,00	1 303 449,29
78 - Reprises sur amortissements et provisions	255 033,68	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>27 417 012,61</b>	<b>27 273 340,00</b>	<b>28 057 156,49</b>
Recettes d'ordre	601 543,73	885 000,00	495 270,49
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>28 018 556,34</b>	<b>28 158 340,00</b>	<b>28 552 426,98</b>

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2022 atteint 28 057 156,49 euros, en dépassement de + 3% par rapport aux prévisions (27 273 340,00 euros).

Les chapitres 73 – *Impôts et taxes* et 74 – *Dotations et participations* représentent près de 90 % des recettes. Viennent ensuite les produits des services (chapitre 70) et les produits exceptionnels (chapitre 77) : 5 % chacun.



### **1.1/ Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Les produits encaissés au chapitre 73 s'élèvent à 16 064 021,12 euros en 2022, en hausse de 492 344,51 euros.

Nature	Libellé	Titres 2021	Titres 2022
73111	Impôts directs locaux	13 349 019,00	13 799 601,00
73221	FNGIR	674 296,00	708 471,00
73223	FPIC	324 201,00	323 316,00
7336	Droits de place	34 792,25	48 792,10
7351	taxe sur la consommation finale d'électricité	405 003,47	460 651,09
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	170 000,00	92 094,99
7381	Droits de mutation ou de publicité foncière	608 118,89	631 094,94
7388	Autres taxes diverses	6 246,00	0,00
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>15 571 676,61</b>	<b>16 064 021,12</b>

Les impôts directs locaux (taxes foncières, taxe d'habitation) concentrent l'essentiel de la hausse (+450 582 euros). Cette hausse correspond à la révision des valeurs locatives actée par le gouvernement en Loi de Finances (+3,4 %).

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) avait été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière vers les communes. La réforme de la base foncière des établissements industriels (2021) s'était traduit par une baisse de produit fiscal et une hausse des allocations compensatrices.

En vérifiant le cumul de ces différentes recettes (en hausse de 522 427 euros soit +3,7 %), on constate que les différentes réformes fiscales mises en place par l'Etat sont effectivement compensées et que la variation des produits perçus par la commune est bien liée à l'évolution des valeurs locatives :

Nature	Libellé	Titres 2020	Titres 2021	Titres 2022
73111	Impôts directs locaux	12 895 054,00	13 349 019,00	13 799 601,00
748313	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)	327 338,00	327 339,00	327 339,00
74834	Etat - Compensation des exonérations de Taxes Foncières	90 391,00	505 928,00	577 773,00
74835	Etat - Compensation des exonérations de Taxes d'Habitation	830 381,00	0,00	0,00
		<b>14 143 164,00</b>	<b>14 182 286,00</b>	<b>14 704 713,00</b>

D'autres recettes de ce chapitre ont des évolutions modérées liées à la conjoncture économique : c'est le cas notamment de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 55 647,62 euros à 460 651,09 euros) et des droits de mutation ou de publicité foncière (+ 22 976,05 euros à 631 094,94 euros).

Les autres comptes de recettes de ce chapitre varient dans des volumes moins significatifs et les hausses sont globalement compensées par des baisses.

## 1.2/ Chapitre 74 – dotations et participations

Le résultat de ce chapitre s'établit à 8 869 346,41 euros en 2022 contre 8 834 247,71 euros en 2021, soit une très légère hausse (+ 35 098,70 euros).

Nature	Libellé	Titres 2021	Titres 2022
7411	DGF - Dotation Forfaitaire	1 647 123,00	1 629 275,00
74123	DGF - Dotation de Solidarité Urbaine	3 574 544,00	3 676 338,00
74127	DGF - Dotation Nationale de Péréquation	530 642,00	616 830,00
744	FCTVA	22 393,37	32 766,43
7461	D.G.D.	54 284,00	54 284,00
74712	EMPLOIS D'AVENIR	1 425,96	0,00
74718	AUTRES	133 236,30	348 256,62
7472	Participation - Région	1 600,00	20 000,00
7473	Participation - Département	0,00	20 000,00
74748	Participation - Autres communes	13 228,10	12 870,08
74751	Participation - GFP de rattachement	1 651 578,27	1 185 158,49
7478	Participation - Autres organismes	345 193,06	333 927,79
748313	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)	327 339,00	327 339,00
74834	Etat - Compensation des exonérations de Taxes Foncières	505 928,00	577 773,00
748388	AUTRES	5 022,65	5 023,00
7484	Dotation de recensement	0,00	3 795,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00	25 710,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>8 834 247,71</b>	<b>8 869 346,41</b>

Le total des trois composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement atteint 5 922 443 euros (67% des recettes du chapitre) en hausse de 170 134 euros.

Libellé	Titres 2021	Titres 2022
DGF - Dotation Forfaitaire	1 647 123	1 629 275
DGF - Dotation de Solidarité Urbaine	3 574 544	3 676 338
DGF - Dotation Nationale de Péréquation	530 642	616 830
<b>DGF TOTAL</b>	<b>5 752 309</b>	<b>5 922 443</b>

Le compte 74718 affiche une nette hausse (+ 215 020,32 euros) : en plus des habituels financements de contrats aidés (CUI, adultes relais) ou aides courantes, la collectivité a encaissé des recettes exceptionnelles de la part de l'Agence Régionale de Santé pour le financement du vaccinodrome : 214 872,75 euros.

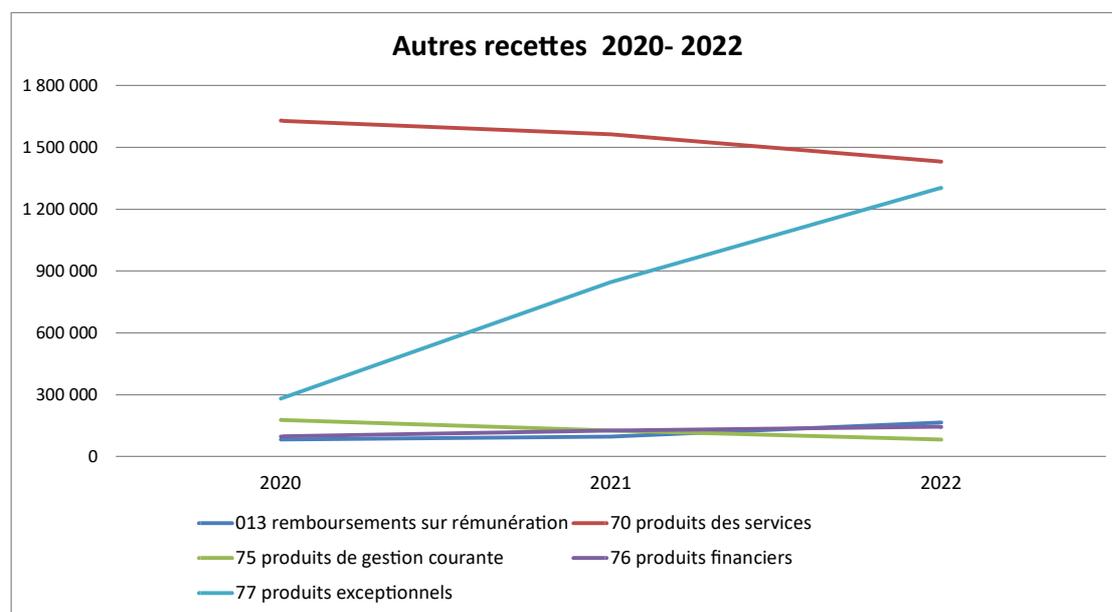
Le recul de la recette comptabilisée au compte 74751 (compensation du déficit AQUANOVA par la Communauté d'Agglomération) est due à un décalage dans le calendrier de versement.

Comme évoqué plus haut, les comptes 7483x (compensations d'exonérations fiscales reçues de l'Etat) affichent un surcroît de recettes de + 71 845 euros.

Les autres variations sont peu significatives.

### 1.3/ Autres chapitres

Ces cinq chapitres budgétaires représentent 3 123 788,96 euros de recettes soit 11,13 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.



#### *Ch.70 – Produits des services et du domaine pour 1 430 621,66 euros*

Ce chapitre représente 52 % des autres recettes, en baisse de 132 586,27 euros.

Les principales raisons de cette évolution sont liées :

- au compte **70841 – Refacturations aux budgets annexes, CCAS, CDE** en hausse de 128 360,87 euros liés au transfert des agents du PRE (Programme Réussite Educative) fin 2021 ;
- au compte **70846 – Refacturations à l'EPCI** en baisse de 139 023,29 euros : il s'agit des refacturations des salaires des agents mis à disposition de l'intercommunalité. Certains agents concernés les années précédentes ont été transférés ou mutualisés ;
- au compte **70876 – Remboursements par l'EPCI** en fort recul (- 139 471,92 euros) : des régularisations de refacturations entre collectivités avait été réalisées en 2021.

#### *Ch.013 – Atténuations de charges pour 164 462,04 euros*

Ce chapitre comptabilise les remboursements perçus de la part des assurances pour compenser les charges de personnel en arrêt maladie.

#### *Ch.75 – Produits de gestion courante pour 81 620,64 euros*

Le chapitre 75 encaisse divers revenus : locations immobilières, droits de source, location du transit des déchets, etc.

#### *Ch.76 – Produits financiers pour 143 635,33 euros*

Il s'agit principalement des refacturations à la Communauté d'Agglomération des emprunts eau/assainissement.

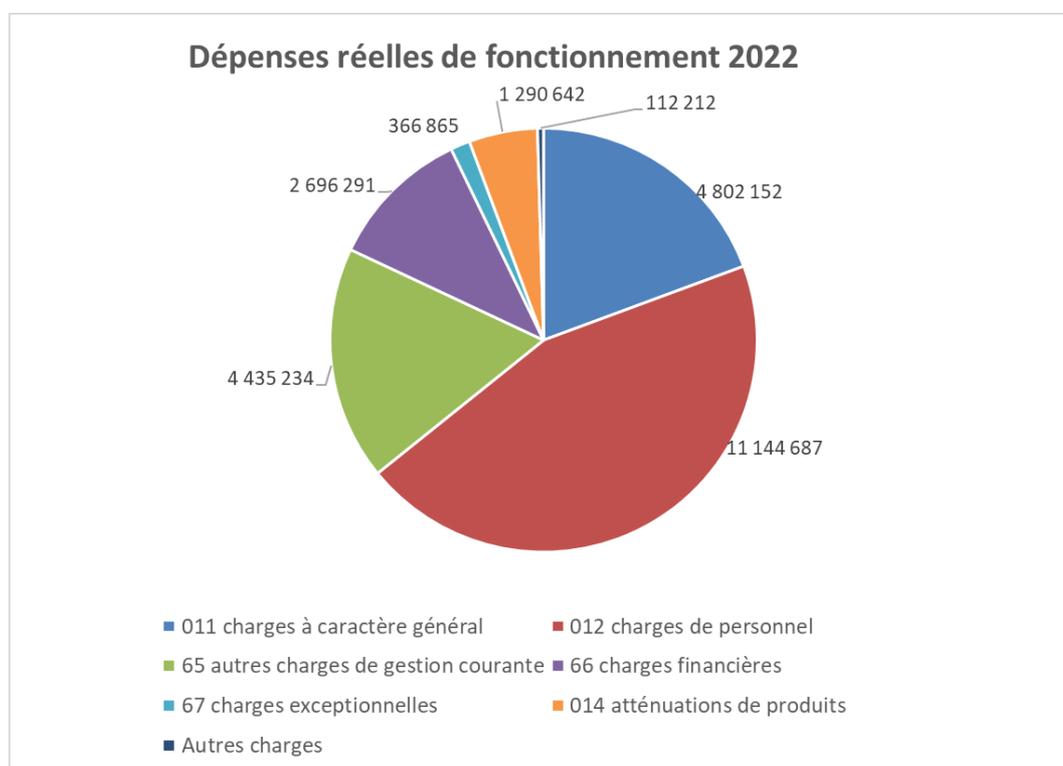
#### *Ch.77 – Produits exceptionnels pour 1 303 449,29 euros en hausse de 457 636,55 euros*

Cette recette est élevée en apparence mais beaucoup de recettes sont contrebalancées par une charge équivalente : les écritures liées au jugement SFIL (751 496,43 euros) ou à l'acquisition/cession du bâtiment de l'ex DDT (270 000 euros).

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une nette hausse : 24 848 082,50 euros en 2022 contre 22 988 346,13 euros en 2021, soit + 1 859 736,37 euros.

	Réalisé 2021	Voté 2022	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	4 144 844,91	5 044 116,00	4 802 151,89
012 - Charges de personnel	10 609 229,00	11 311 400,00	11 144 686,52
65 – Autres charges de gestion courante	4 445 412,42	4 459 303,00	4 435 234,05
66 - Charges financières	1 889 592,68	2 753 500,00	2 696 291,20
67 - Charges exceptionnelles	448 865,74	1 555 949,00	366 864,72
68 - Dotations aux provisions	87 216,05	113 000,00	112 212,03
014 - Atténuations de recettes	1 363 185,33	1 325 000,00	1 290 642,09
022 - Dépenses imprévues	0,00	30 818,35	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>22 988 346,13</b>	<b>26 593 086,35</b>	<b>24 848 082,50</b>
042 - Dépenses d'ordre	1 041 231,01	1 181 000,00	1 698 811,53
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>24 029 577,14</b>	<b>27 774 086,35</b>	<b>26 546 894,03</b>



## **2.1/ Chapitre 011 – Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général ressortent en nette hausse à 4 802 151,89 euros en 2022 contre 4 144 844,91 euros en 2021, soit une augmentation de 657 306,98 euros.

<b>Libellé</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation N / N-1</b>
60 - Achats et variations de stocks	2 291 766,63 €	2 871 642,92 €	579 876,29 €
61 - Services extérieurs	1 308 694,94 €	1 337 157,20 €	28 462,26 €
62 - Autres services extérieurs	490 836,28 €	543 963,86 €	53 127,58 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	53 547,06 €	49 387,91 €	-4 159,15 €
<b>CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>4 144 844,91 €</b>	<b>4 802 151,89 €</b>	<b>657 306,98 €</b>

Le poste « Achats et variations de stocks » concentre près de 90 % de la variation constatée dans le chapitre avec + 579 876,29 euros dont :

- les dépenses d'énergie et de carburant (comptes 60612, 60613, 60621 et 60622) qui affichent une hausse de 394 613,11 euros ;
- les achats de prestations (compte 6042) correspondent aux facturations des repas (retards de facturations 2021 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle délégation de service public de restauration scolaire)

La variation des services extérieurs (prestations de services, assurances, entretien) est faible (+ 28 462,26 euros) : les hausses de contrats de prestations (+ 90 914,61 euros) et des versements à des organismes de formation (+ 29 568,12 euros) sont en grande partie compensées par une réduction des charges de maintenance du patrimoine de la collectivité.

Les charges liées aux autres services extérieurs sont en hausse (+ 53 127,58 euros) portées notamment par la reprises des spectacles et manifestations dans un contexte post-Covid (+ 40 335,88 euros).

## **2.2/ Chapitre 012 – Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la Ville : 44,85 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 11 144 686,52 euros en 2022 en hausse de 535 457,52 euros.

A noter que les atténuations de masse salariale sont en hausse de 255 000 euros (cf. en bas de page 10). La hausse nette est donc d'environ 280 000 euros.

Aucun transfert de compétence ni mutualisation de services de la Ville vers la Communauté d'Agglomération n'a eu lieu en 2022. En revanche, la reprise des animateurs de la Caisse des Ecoles (Animateurs et Programme de Réussite Educative) a représenté une charge de 290 000 euros.

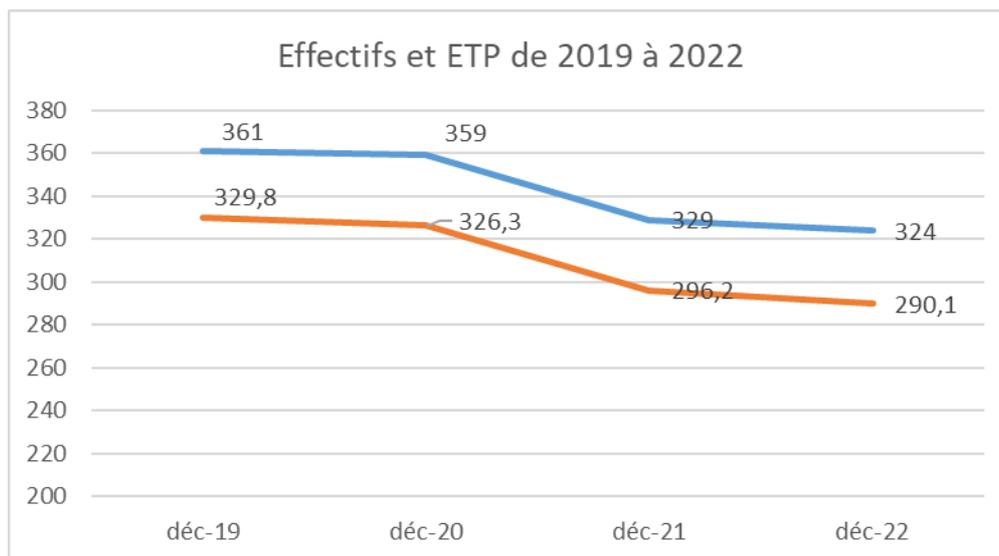
Le solde des départs et arrivées (hors transferts) représente une baisse de charges de 125 000 euros. Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente un surcoût de 167 000 euros et la hausse du point d'indice 171 000 euros.

### Effectifs

La Ville a enregistré 37 arrivées de personnel et 41 départs au cours de l'exercice sur les emplois permanents (hors saisonniers et remplaçants).

Hors transferts depuis la Caisse des Ecoles, la Ville a recruté 19 agents et 5 apprentis. Dans le même temps, 5 agents sont partis en retraite, 15 sont partis pour fin de contrats, 5 ont pris une disponibilité et 9 ont demandé leur mutation.

Fin 2022, la Ville comptait 324 agents (-5) pour 290,1 (-6,1) équivalents temps plein (ETP).



### Heures supplémentaires et complémentaires :

9 763 heures supplémentaires ont été payées en 2022 pour un coût global de 221 000 euros. Ce montant correspond au salaire brut chargé de 5,8 ETP de catégorie C et pèse pour 2 % de la masse salariale globale.

7 962 heures supplémentaires ont été récupérées (sans effet sur le budget).

4 043 heures complémentaires ont été réalisées pour un coût total de 45 000 euros.

### Atténuation de la masse salariale :

Une partie des charges est compensée par différents mécanismes :

- 93 574 euros ont été refacturés à la Communauté d'Agglomération au titre des mises à disposition de personnels, 36 589 euros au CCAS et 288 581 euros à la Caisse des Ecoles, soit un total de 418 744 euros ;
- 280 060 euros ont été facturés à la Communauté d'Agglomération en contrepartie du travail réalisé par les services de la Ville ;
- L'Etat a financé les contrats aidés (Emplois d'Avenir, Contrats Uniques d'Insertion, contrats Adultes Relais) à hauteur de 76 781 euros ;
- Les indemnités journalières et remboursements de salaires versés par la CPAM, les assurances et les mutuelles se sont élevés à 136 162 euros ;
- Les salaires du personnel mobilisé sur le centre de vaccination ont été couverts par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 214 873 euros ;
- Les 28 300 euros de l'indemnité inflation a été remboursée par l'URSSAF

Le total se monte à 1 154 920 euros (contre 899 910 euros en 2021).

## 2.3/ Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 17,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles atteignent 4 435 234,05 euros, quasi stables par rapport à 2021.

Nature	Libellé	Mandats 2021	Mandats 2022
6512	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	8 400,00	40 749,47
6518	AUTRES	4 819,68	270,00
6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	200 000,00	0,00
6531	IMDEMNITES	236 253,10	235 986,91
6532	FRAIS DE MISSION	3 926,76	2 612,83
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	17 581,55	14 226,81
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	21 010,45	19 136,56
65372	COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FIN MANDAT	0,00	470,69
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 440,85	71 613,00
6542	CREANCES ETEINTES	6 114,60	78 227,30
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	0,00	800,00
657348	AUTRES COMMUNES	5 060,04	4 206,66
657361	CAISSE DES ECOLES	489 000,00	293 200,00
657362	CCAS	980 000,00	1 120 000,00
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 670 000,00	1 624 000,00
657482	SUBVENTIONS ECOLES PRIVEES	209 914,02	207 983,38
6574	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUTRES PRIVES	0,00	51 547,62
657483	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	558 543,00	592 377,00
657485	PART CHEQUES DEODAT SPORT	9 600,00	13 200,00
657486	BONS VILLE AIDES AUX FAMILLES	20 745,81	21 649,53
65888	AUTRES	2,56	42 976,29
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>4 445 412,42</b>	<b>4 435 234,05</b>

Les principales variations à la hausse concernent :

- Les comptes 6541 et 6542 (admissions en créances éteintes et en non-valeur) : 149 840,30 euros en 2022 contre 10 555,45 euros en 2021 ;
- Les subventions aux personnes morales de droit privé (comptes 6574 et 657483) :
  - o + 33 834,00 euros pour les subventions aux associations ;
  - o + 51 547,62 euros pour les aides versées aux commerces dans le cadre de la politique Cœur de Ville ;
- La subvention au CCAS qui augmente de 140 000 euros ;

Les baisses de dépenses portent essentiellement sur :

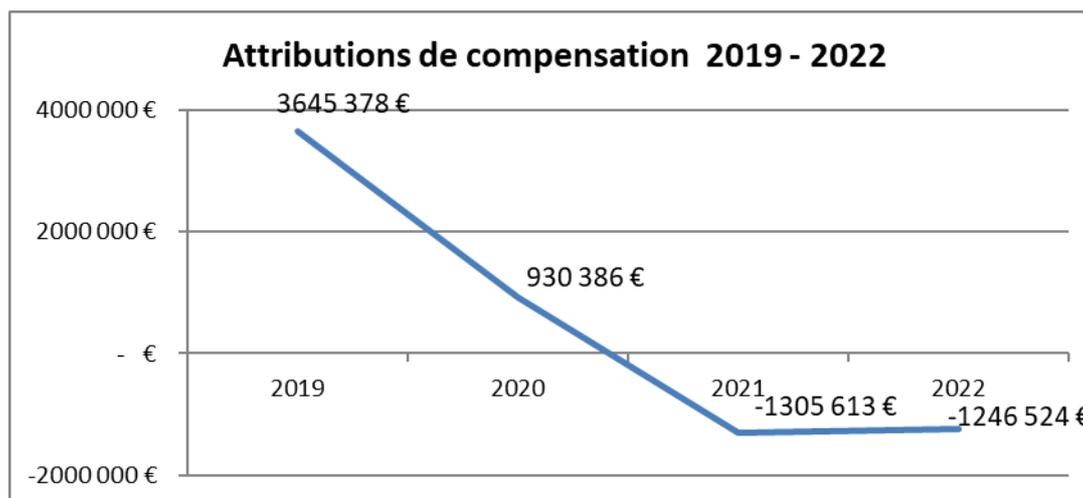
- Le compte 6521 : 0 euros en 2022 pour 200 000 euros en 2021. La Ville avait versé une subvention au budget annexe Forêts en 2021 ;
- La subvention à la Caisse des Ecoles qui diminue de 195 800 euros suite à la reprise du personnel par la ville ;
- La subvention d'équilibre au centre aqualudique Aquanova (compte 657364) qui recule de 46 000 euros à 1 624 000 euros ;

## **2.4/ Autres chapitres**

### *Chapitre 014 – Atténuations de produits pour 1 290 642,09 euros*

Les attributions de compensation (AC) négatives représentent la quasi-totalité des charges enregistrées dans ce chapitre : 1 246 524,09 euros. En l'absence de nouveaux transferts/mutualisations, les AC sont stables.

Le reste des dépenses correspond à des dégrèvements de produits fiscaux ou à des remboursements de trop perçus.



### *Ch.66 – Charges financières pour 2 696 291,20 euros en hausse de 806 698,52 euros*

Il s'agit des intérêts des emprunts.

En 2022, la Ville a passé des écritures techniques liées aux emprunts structurés pour 751 496,43 euros ce qui explique l'essentiel de la hausse constatée. Le reste de la hausse est imputable au dérapage des taux d'intérêts de certains emprunts structurés.

### *Ch.67 – Charges exceptionnelles pour 366 864,72 euros en baisse de 82 001,20 euros*

Ce chapitre porte les participations d'équilibre des budgets annexes « Locations commerciales » pour 110 000 euros et « Parking du marché » pour 130 000 euros.

Les autres charges correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs, diverses aides et prix versés (mobilité étudiants, concours floral, etc.).

### *Ch.68 – Dotations aux amortissements et provisions pour 112 212,03 euros en hausse de 24 995,98 euros*

En plus de la couverture du risque associé aux garanties d'emprunts (7 212,03 euros), la Ville a constitué pour 105 000 euros de provisions pour couvrir :

- La monétisation des Comptes Epargnes Temps : 30 000 euros ;
- Les risques liés aux contentieux : 35 000 euros ;
- Les impayés sur créances : 40 000 euros.

### 3/ Les soldes intermédiaires de gestion

Les indicateurs qui figurent dans cette partie reprennent les méthodes de calcul appliquées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle.

#### 3.1/ l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les charges et les produits de gestion, qui eux-mêmes correspondent aux charges et recettes courantes de la collectivité.

	2019	2020	2021	2022
011 charges à caractère général	4 458 647,47	4 297 903,90	4 144 844,91	4 802 151,89
012 charges de personnel	12 530 977,24	12 015 452,49	10 609 229,00	11 144 686,52
65 subventions et participations	5 552 063,55	5 258 164,43	4 445 412,42	4 435 234,05
013 remboursements sur rémunération (à déduire)	118 330,41	82 212,79	95 475,47	164 462,04
<b>Charges de gestion</b>	<b>22 423 357,85</b>	<b>21 489 308,03</b>	<b>19 104 010,86</b>	<b>20 217 610,42</b>
70 produits des services	1 866 360,14	1 629 942,66	1 563 207,93	1 430 621,66
73 impôts et taxes	18 543 954,09	15 895 273,68	15 571 676,61	16 064 021,12
74 dotations et participations	7 644 425,07	9 517 017,57	8 834 247,71	8 869 346,41
75 produits de gestion courante	137 254,36	177 275,05	125 896,01	81 620,64
014 atténuation de recettes (à déduire)	34 859,00	61 754,00	1 363 185,33	1 290 642,09
Travaux en régie c722 RF	107 023,61	109 714,40	105 445,09	106 406,10
<b>Recettes de gestion</b>	<b>28 264 158,27</b>	<b>27 267 469,36</b>	<b>24 837 288,02</b>	<b>25 261 373,84</b>

	2019	2020	2021	2022
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>5 840 800</b>	<b>5 778 161</b>	<b>5 733 277</b>	<b>5 043 763</b>
En % des produits de gestion	20,7%	21,2%	23,1%	20,0%

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) ressort à 5 043 763 euros pour l'exercice 2022, en nette baisse par rapport à 2021 : - 689 514 euros.

Cette baisse traduit les conséquences de la crise qui touche les collectivités avec une inflation qui se répercute plus fortement dans les charges (+ 1 113 560 euros) que dans les recettes (+ 424 086 euros).

Dans ce contexte, le ratio **EBF/Produits de gestion** recule pour la première fois depuis 2017 à 20,0 %, niveau qui reste nettement supérieur à la moyenne de la strate (autour de 15 %).

### 3.2/ le résultat financier

Le résultat financier correspond à la différence entre les charges financières (intérêts de la dette) et les produits financiers (intérêts des consignations du capital des emprunts structurés).

	2019	2020	2021	2022
Charges financières CH66	1 779 823,08	3 152 450,56	1 889 592,68	2 696 291,20
Recettes Financières CH76	19 504,04	96 918,43	125 662,46	143 635,33
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 760 319,04</b>	<b>-3 055 532,13</b>	<b>-1 763 930,22</b>	<b>-2 552 655,87</b>

Il s'établit à - 2 552 655,87 euros, en recul de 788 725,65 euros. Comme évoqué en page 12 de ce rapport, cette dégradation n'est qu'apparente puisqu'elle est presque intégralement due aux écritures techniques liées au emprunts structurés (751 496,43 euros en dépenses et recettes).

### 3.3/ les capacités d'autofinancement

La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) permet de mesurer l'auto financement disponible après avoir couvert la charge de la dette.

	2019	2020	2021	2022
Excédent brut de fonctionnement	5 840 800,42	5 778 161,33	5 733 277,16	5 043 763,42
Résultat financier	-1 760 319,04	-3 055 532,13	-1 763 930,22	-2 552 655,87
Subv versées aux SPIC c/67441	-443 700,00	-139 800,00	-230 240,00	-240 000,00
Autres produits et charges exc. Réels	-201 056,70	-148 273,24	617 187,00	803 284,44
<b>Capacité d'Autofinancement Brute</b>	<b>3 435 724,68</b>	<b>2 434 555,96</b>	<b>4 356 293,94</b>	<b>3 054 391,99</b>
Annuité en capital de la dette	2 714 341,00	3 458 214,14	3 581 425,75	3 685 189,75
<b>Capacité d'Autofinancement Nette</b>	<b>721 383,68</b>	<b>-1 023 658,18</b>	<b>774 868,19</b>	<b>-630 797,76</b>

La CAF brute marque également une nette baisse à 3,05 millions d'euros (3 054 391,99 euros). La CAF nette recule à - 630 797,76 euros.

## Section d'investissement

La section d'investissement avait clôturé l'exercice 2021 avec un déficit de 1 090 209,46 euros.

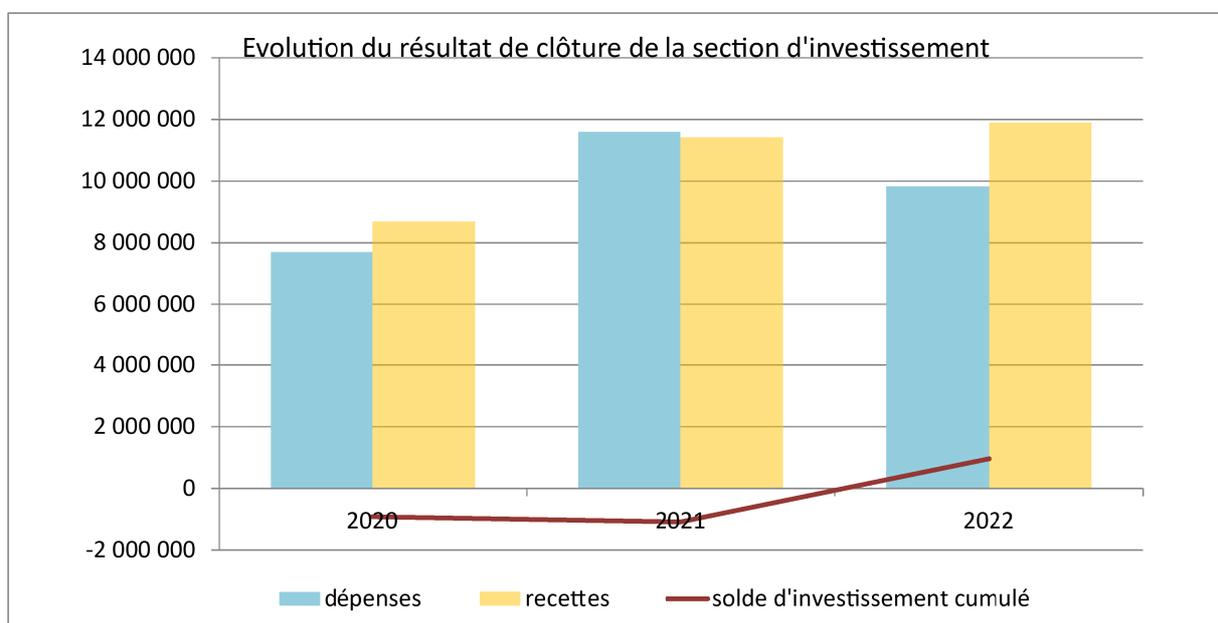
Le résultat d'exécution 2022 est excédentaire de 2 053 114,83 euros.

Le résultat de clôture de la section est donc de + 962 905,37 euros en 2022.

Le solde des crédits reportés s'élève à – 3 883 147,73 euros.

**Le besoin de financement**, cumulé entre le résultat de clôture et le solde des reports, atteint 2 920 242,36 euros.

Il est couvert par l'excédent de fonctionnement 2022 qui s'élève à 5 512 370,30 euros.



## 1/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 190 445,09 euros en 2022 :

	Réalisé 2021	Voté 2022	Réalisé 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 470 185,42	4 581 946,55	4 543 602,36
13 - Subventions d'investissement	537 857,55	1 835 081,40	1 325 498,11
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	3 673 500,00	3 673 465,05
204 - Subventions d'équipement versées	/	/	66 351,39
21 - Immobilisations corporelles	/	/	1 400,06
23 - Immobilisations en cours	167 337,60	/	/
27 - Autres immobilisations financières	275 245,57	279 000,00	278 640,59
024 - Cessions	/	342 000,00	/
4582x – Opérations pour compte de tiers	120 389,00	1 167 086,00	301 487,53
<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 071 015,14</b>	<b>11 878 613,95</b>	<b>10 190 445,09</b>
Recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)	2 352 321,23	1 931 000,00	1 698 811,53
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 423 336,37</b>	<b>13 809 613,95</b>	<b>11 889 256,62</b>

### Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves pour 4 543 602,36 euros :

Ce chapitre représente la première ressource de la section d'investissement. Il regroupe :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 3 711 946,55 euros.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 696 227,71 euros.
- Les taxes d'aménagement : 135 428,10 euros.

### Le chapitre 13 – Subventions d'investissement pour 1 325 498,11 euros :

Ce chapitre enregistre les subventions d'équipement reçues par la collectivité, ainsi que le produit des amendes de police reversé par l'Etat.

Au titre des amendes de police, la Ville a perçu 87 653 euros.

Côté Subventions, la Ville a principalement bénéficié de soutiens de l'Etat (Préfecture, ministères ou agences) à hauteur de 1 023 936,39 euros.

La région Grand Est a également versé 174 796 euros, le Département des Vosges 39 959 euros, le PETR 29 633,40 euros, le SDEV 35 748,32 euros et la Caisse des Dépôts et Consignations 20 000 euros.

**Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour 3 673 465,05 euros :**

La ville a souscrit un nouvel emprunt de 3 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel :

- Taux fixe de 0,95 % ;
- Durée : 20 ans ;
- Amortissement trimestriel constant.

La ville a également émis des titres à l'encontre de CAFFIL pour 673 465,05 euros, dans le cadre du contentieux relatif aux emprunts structurés.

**Le chapitre 27 – Autres immobilisations financières pour 278 640,59 euros :**

Ces recettes proviennent principalement (270 640,59 €) du remboursement des emprunts Eau et Assainissement par la Communauté d'Agglomération suite au transfert des compétences.

**Le chapitre 458201 – Opérations pour compte de tiers pour 301 487,53 euros :**

Il s'agit des aides de l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat) que la Ville encaisse dans le cadre de l'OPAH-RU.

## 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement 2022 est de 9 340 871,30 euros un niveau proche de 2021 (9 685 167,63 euros).

	Réalisé 2021	Voté 2022	Réalisé 2022
10 - Dotations et subventions	/	263 379,00	263 379,00
13 –Subventions d'investissement	/	15 000,00	/
16 - Remboursement capital des emprunts	3 581 425,75	4 433 500,00	3 685 189,75
20 - Immobilisations incorporelles	281 115,46	646 270,35	245 439,61
204 - Subventions d'équipement versées	315 666,18	1 373 600,00	629 189,93
21 - Immobilisations corporelles	5 164 201,49	7 178 937,14	3 806 976,64
26 - Participations et créances rattachées	/	80,00	/
27 - Autres immobilisations financières	2 400,00	/	/
4581x – Opération pour le compte de tiers	340 358,75	1 014 729,00	710 696,37
020 – Dépenses imprévues	/	50 000,00	/
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 685 167,63</b>	<b>14 975 495,49</b>	<b>9 340 871,30</b>
Dépenses d'ordre	1 912 633,95	1 635 000,00	495 270,49
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 597 801,58</b>	<b>16 610 495,49</b>	<b>9 836 141,79</b>

Le montant des dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) sont conformes aux attentes à 5,39 millions d'euros. L'année 2020 avait été marquée par la crise sanitaire, et une partie des dépenses non réalisées s'était reportée sur l'année suivante.

Chapitre	Libellé	Mandats 2020	Mandats 2021	Mandats 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	178 450,61	281 115,46	245 439,61
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	51 939,00	315 666,18	629 189,93
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 469 453,36	5 164 201,49	3 806 976,64
458101	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	48 626,68	340 358,75	710 696,37
		<b>2 748 469,65</b>	<b>6 101 341,88</b>	<b>5 392 302,55</b>

Les dépenses d'investissement 2022 ont porté notamment sur :

### SECURITE :

- Modernisation et extension de la vidéo protection,
- Acquisition de matériels pour la Police Municipale : gilets pare-balles, Flash-balls, caméras piétons,

### EDUCATION :

- Végétalisation et désimpérméabilisation de la cours de l'école Gaston COLNAT,
- Travaux de mise aux normes des écoles ;

#### SPORTS et JEUNESSE

- Rénovation du parking du terrain de rugby ;
- Rénovation des équipements sportifs (POJC, terrain de golf) ;

#### PATRIMOINE

- Travaux de rénovation de la Tour de la Liberté ;

#### CADRE DE VIE

- Acquisition d'une nouvelle balayeuse ;
- Remplacement de certains véhicules techniques ;
- Entretien et rénovation des cimetières : extension du colombarium, rénovation des murs d'enceinte, etc. ;

#### VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS

- Travaux de réfection et de modernisation de l'éclairage public (8ème année), enfouissement des réseaux,
- Travaux de voirie et réseaux : rue de la Meurthe, ruelle du Sauveu, quai Jeanne d'Arc, rue des Alliés, rue du collège etc.

#### CŒUR DE VILLE :

- Subventions versées aux propriétaires pour cofinancer les travaux de rénovation
- Aménagement d'un appartement témoin ;

Le **chapitre 16** porte le remboursement de la dette (partie capital) : la dépense se monte à 3 685 189,75 euros en 2022 pour le seul budget principal.

### 3/ Evolution en matière d'endettement

Pour ce mandat, la Ville maintient ses efforts en matière de gestion de la dette : Désendettement progressif :

- Désendettement de 1 million d'euros par an en moyenne, tous budgets confondus ;
- Regroupement progressif de la dette dans le budget principal (meilleure lisibilité) ;
- Diminution du poids des emprunts structurés dans la dette totale.

#### La dette de la collectivité

<b>Dette - Capital restant dû au 31/12/N</b>	<b>2022</b>
Budget principal Ville	37 633 205,85 €
Budgets annexes Ville	12 011 676,44 €
	<b>49 644 882,29 €</b>

#### Variations de l'endettement du budget principal

La dette du budget principal a reculé de 685 189,73 euros et celle des budgets annexes de 780 092,88 euros.

Le désendettement 2022 atteint donc 1 465 282,61 euros. Ce chiffre intègre le paiement échelonné de l'acquisition de la forêt (112 500 euros).

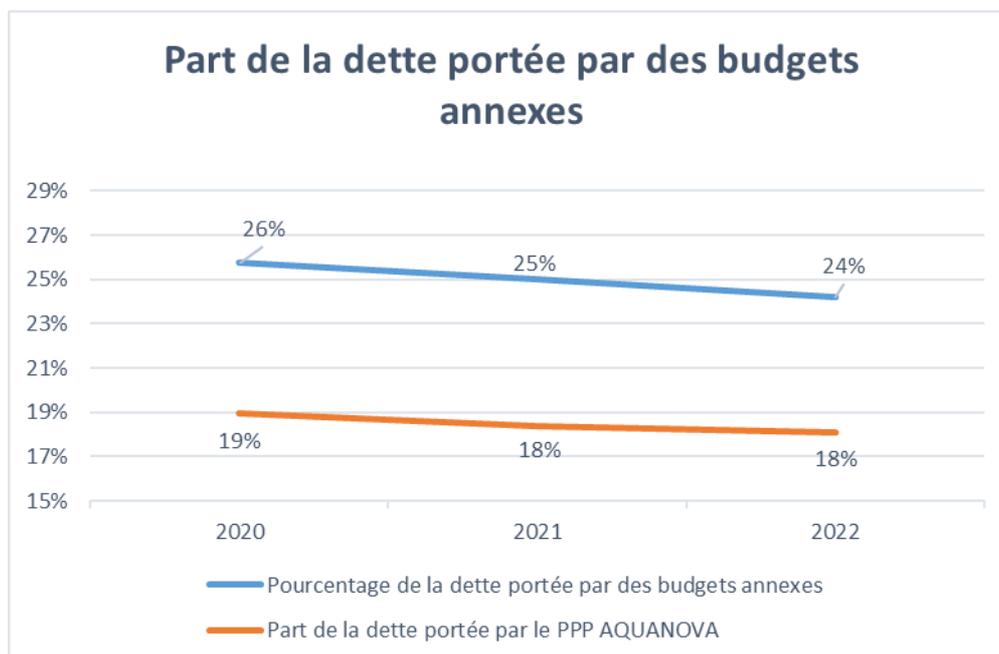
#### La dette des budgets annexes

La dette des budgets annexes est de 12 011 676,44 euros.

<b>Dette par budget annexe au 31/12</b>	<b>2022</b>
Forêts	140 110,73 €
BIC - Aquanova	9 460 602,11 €
Parking	869 990,54 €
Locations Commerciales	388 669,36 €
ZAC	1 152 303,70 €
	<b>12 011 676,44 €</b>

## Amélioration de la lisibilité de la dette

Depuis 2014, tous les emprunts nouveaux sont réalisés dans le budget principal. La part de la dette portée par le budget principal est désormais de 76 %.



A noter : la dette souscrite au titre du Partenariat Public Privé pour financer la construction du centre aqualudique Aquanova doit obligatoirement figurer dans un budget annexe. A terme, la Ville devrait concentrer environ 82 % de sa dette dans le budget principal et 18 % dans le budget BIC.

## Réduction du risque associé à la dette

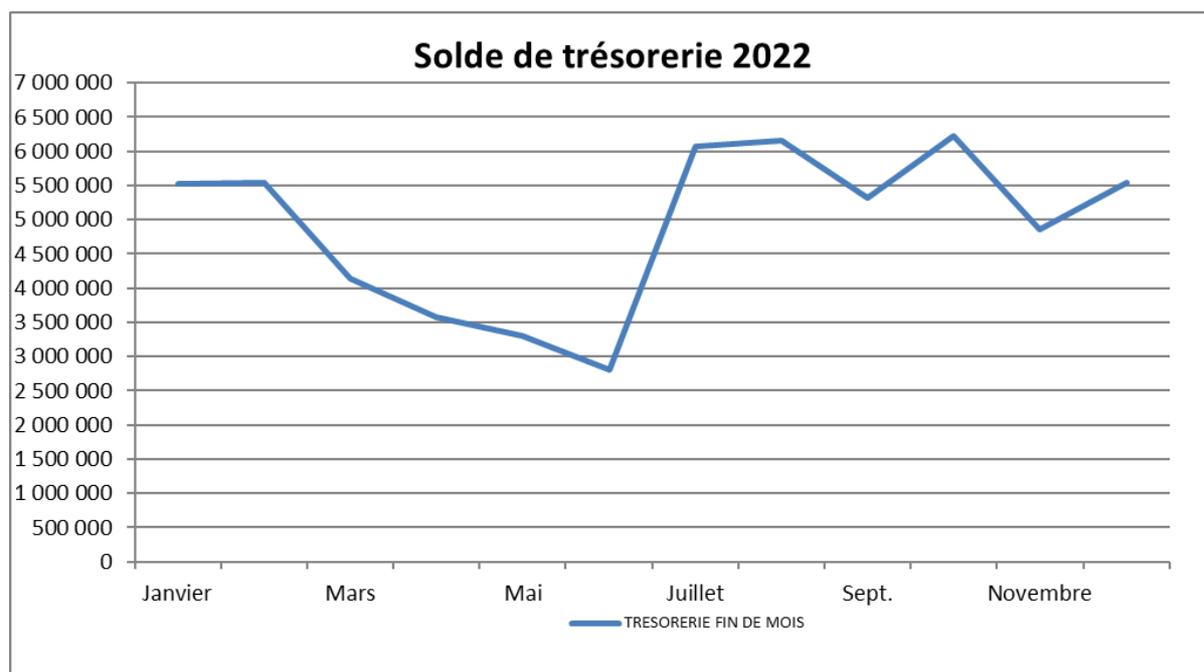
Les emprunts à taux fixe représentent désormais près de 73 % du stock de dette fin 2022, en progression constante depuis 2015.

Le poids des emprunts structurés, dont certains pèsent lourdement sur les finances de la collectivité, recule à 18,85 % du total.

Type	Capital restant dû	%
Fixe	36 096 189,78	72,65%
Structuré	9 335 387,80	18,85%
Indexé	4 213 304,71	8,51%
<b>Total</b>	<b>49 644 882,29</b>	<b>100,00%</b>

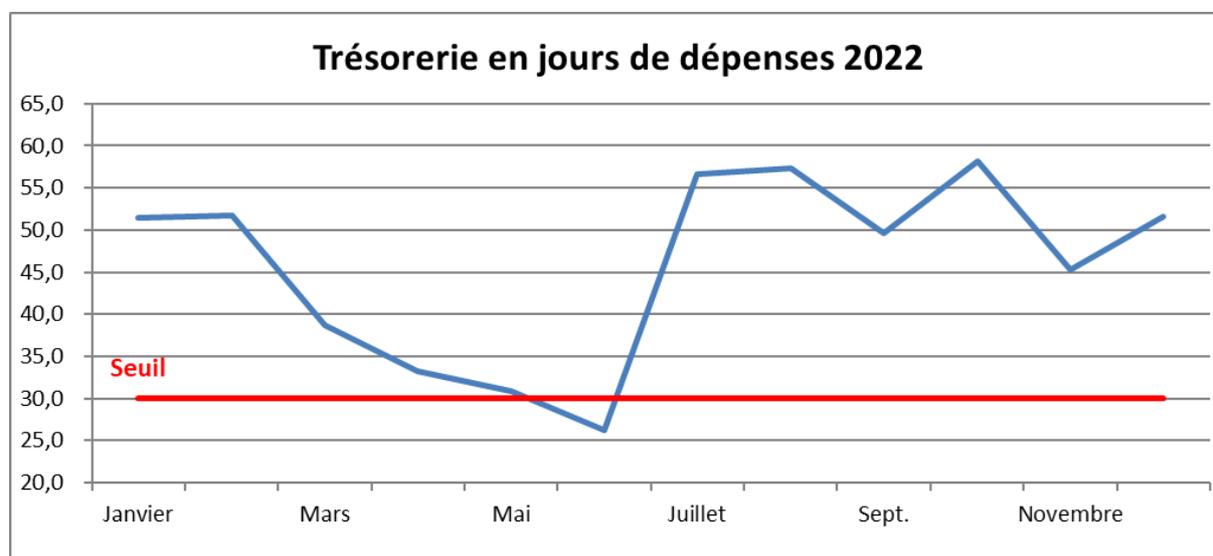
#### 4 / Le suivi de la trésorerie

Le solde de trésorerie 2022, commun au budget principal et à l'ensemble des budgets annexes, a fluctué entre 2,81 millions d'euros et 6,23 millions d'euros.



Il représente entre 26,2 et 58,1 jours de dépenses (seuil d'alerte fixé à 30 jours).

Ce niveau de trésorerie permet de ne pas avoir recours à des lignes de trésorerie.



## BUDGETS ANNEXES

La comptabilité de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est composée du budget principal et de cinq budgets annexes.

A noter : le budget annexe Forêts a été dissous fin 2022. Son résultat de clôture sera réintégré au budget principal. L'activité « Forêts » restera suivie en comptabilité analytique.

Budget	Résultat		TOTAL
	Fonctionnement 2022	Investissement 2022	
Budget principal	5 512 370,30 €	962 905,37 €	6 475 275,67 €
Forêts	295 039,23 €	-136 430,15 €	158 609,08 €
Bâtiments industriels et commerciaux	689 749,29 €	-575 559,17 €	114 190,12 €
Locations commerciales	120 445,49 €	-83 443,96 €	37 001,53 €
Parking du marché	68 641,20 €	-55 740,86 €	12 900,34 €
Zones d'aménagement concerté	0,43 €	-888 362,43 €	-888 362,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 686 245,94 €</b>	<b>-776 631,20 €</b>	<b>5 909 614,74 €</b>

Le **budget annexe « forêts »** retrace l'exploitation et l'entretien des forêts communales.

	Budgété 2022	Réalisé 2022
Total Dépenses	508 911,02	292 464,24
Total Recettes	508 911,02	156 034,09
Solde Investissement	0,00	-136 430,15
Total Dépenses	365 521,32	75 491,36
Total Recettes	365 521,32	370 530,59
Solde Fonctionnement	0,00	295 039,23
<b>SOLDE BUDGET FORETS - 80104</b>	<b>0,00</b>	<b>158 609,08</b>

La bonne tenue des recettes liées aux ventes de bois permet de faire face aux acquisitions de parcelles actées en 2021 et de maintenir un excédent de fonctionnement satisfaisant.

Le **budget annexe « locations commerciales »** regroupe la gestion des biens mis en location : locations de salles, CAP 6, Hôtel de Police, Pépinière d'entreprises...).

	Budgété 2022	Réalisé 2022
Total Dépenses	176 225,89	171 195,68
Total Recettes	176 225,89	87 751,72
Solde Investissement	0,00	-83 443,96
Total Dépenses	794 590,29	670 857,64
Total Recettes	794 590,29	791 303,13
Solde Fonctionnement	0,00	120 445,49
<b>BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES - 80107</b>	<b>0,00</b>	<b>37 001,53</b>

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 110 000 euros en 2022 ce qui représente la quasi-totalité de l'excédent de fonctionnement de ce budget : 120 445,49 euros.

La ville va poursuivre sa politique d'entretien et de mise à niveau de ces bâtiments.

Le **budget annexe « zones d'aménagement concerté »** permet de suivre le stock de terrains aménagés dans les différentes zones d'activités de la ville.

	Budgété 2022	Réalisé 2022
Total Dépenses	1 232 608,49	1 227 512,43
Total Recettes	1 232 608,49	339 150,00
Solde Investissement	0,00	-888 362,43
Total Dépenses	1 340 628,92	441 004,40
Total Recettes	1 340 628,92	441 004,83
Solde Fonctionnement	0,00	0,43
<b>BUDGET ZONES D'AMENAG. CONCERTÉ - 80113</b>	<b>0,00</b>	<b>-888 362,00</b>

L'année 2022 marque une rupture avec les années passées puisque la Ville a encaissé 339 150 euros de recettes liées à des cessions de terrains dans la ZAC d'HERBAVILLE.

Le **budget annexe « bâtiments industriels et commerciaux »** permet d'isoler la comptabilité du centre aqualudique Aqua Nova America.

	Budgété 2022	Réalisé 2022
Total Dépenses	1 136 063,02	1 134 660,19
Total Recettes	1 136 063,02	559 101,02
Solde Investissement	0,00	-575 559,17
Total Dépenses	3 265 940,55	2 620 381,53
Total Recettes	3 265 940,55	3 310 130,82
Solde Fonctionnement	0,00	689 749,29
<b>BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - 80106</b>	<b>0,00</b>	<b>114 190,12</b>

Ce budget porte les charges du partenariat public privé (loyers versés à AQUADIE, fluides, etc.) et les recettes perçues sur les usagers.

Il est équilibré grâce à une participation de la Communauté d'Agglomération 615 109 euros (accueil des scolaires, extension du tarif déodation à toute l'intercommunalité) et à une subvention d'équilibre versée par la ville : 1 624 000 euros en 2022.

Le **budget annexe « parking du marché »** retrace les charges de cet équipement (fluides, entretien, maintenance, dette) et encaisse les produits perçus sur les usagers.

	Budgété 2022	Réalisé 2022
Total Dépenses	115 884,82	109 625,68
Total Recettes	115 884,82	53 884,82
Solde Investissement	0,00	-55 740,86
Total Dépenses	211 011,91	137 784,59
Total Recettes	211 011,91	206 425,79
Solde Fonctionnement	0,00	68 641,20
<b>BUDGET PARKING DU MARCHE - 80111</b>	<b>0,00</b>	<b>12 900,34</b>

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 130 000 euros en 2022.

## BUDGETS CONSOLIDÉS

L'excédent de fonctionnement des budgets consolidés (budget principal + budgets annexes) est de 6 686 245,94 euros en 2022 contre 8 383 573,15 euros en 2021.

Le déficit d'investissement recule à 776 631,20 euros (3 075 955,70 euros en 2021).

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL 2022
<b>Budget principal</b>	5 512 370,30 €	962 905,37 €	6 475 275,67 €
<b>Budgets annexes</b>	1 173 875,64 €	-1 739 536,57 €	-565 660,93 €
<b>TOTAL</b>	6 686 245,94 €	-776 631,20 €	5 909 614,74 €

Le résultat consolidé de l'année 2022 s'établit donc à 5 909 614,74 euros pour 5 307 617,45 euros l'année précédente.